
COMMUNIQUÉ

Sous embargo jusqu'à 15h00

L'agriculture durable exige de respecter la capacité de support des écosystèmes et de faire des choix de consommation responsables
--

Québec, le 28 août 2007 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) présentait aujourd'hui son mémoire dans le cadre des audiences publiques nationales de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). Le RNCREQ a voulu sensibiliser les commissaires aux impératifs environnementaux qu'implique l'agriculture durable, de même qu'à l'importance de conscientiser la population aux impacts de ses choix de consommation.

Conformément à sa conception du développement durable, le RNCREQ croit que le respect de l'environnement n'est pas *qu'un facteur de plus* à considérer dans le développement des pratiques agricoles. Pour le RNCREQ, l'agriculture doit se réaliser *conditionnellement* à ce que soit assurées la préservation de la terre, de l'eau et la diversité des ressources végétales et animales. « S'il ne fait aucun doute que les pratiques agricoles sont vitales et essentielles pour la société, il faut éviter que celles-ci ne dépassent le seuil maximal au-delà duquel la régénération des écosystèmes est compromise, autrement dit qu'elle respecte la capacité de support » a mentionné Philippe Bourke, directeur du RNCREQ.

Par ailleurs, le RNCREQ estime que les consommateurs québécois doivent être plus conscients des impacts sociaux, environnementaux et économiques de leurs choix de consommation alimentaire. « À ce stade-ci, il m'apparaît important que le gouvernement investisse massivement dans l'éducation à une consommation alimentaire responsable (achat local, aliments biologiques, saines habitudes alimentaires).

Le gouvernement devra en conséquence améliorer le système d'étiquetage des aliments afin de le rendre plus clair et de permettre aux consommateurs d'être adéquatement informés de la provenance et des modes production et de transformation des aliments qu'ils achètent. L'éco-étiquetage peut ainsi devenir un outil important de protection de l'environnement.

- 30 -

Le RNCREQ est un organisme reconnu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Il a pour principal mandat d'être le porte-parole des orientations communes des régions du Québec, d'assumer un rôle de concertation, d'animation et d'information et d'offrir des ressources et un soutien aux seize conseils régionaux de l'environnement (CRE). Il s'agit d'un réseau unique au Québec de protection de l'environnement et de promotion du développement durable puisqu'il dispose d'une structure dans chacune des régions du Québec.

Information : Chantal Rainville, responsable des communications, (418) 522-0006, poste 2222, cell. : (418) 254-6938